

Office des professions du Québec

Rapport annuel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation



**2022
2023**

Ce rapport a été rédigé et produit par l'Office des professions du Québec.

800, place D'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912

Sans frais : 1 800 643-6912

Courriel : courrier@opq.gouv.qc.ca

Photographies : Adobe Stock

Le lecteur peut également consulter ce rapport sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante :

www.opq.gouv.qc.ca/publications

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-96062-1 (PDF)

ISSN : 2561-9861 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion d'un document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Office des professions du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète d'un document à des fins éducatives ou non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en indiquer la source.

Office des professions du Québec

**Rapport annuel
du Pôle de coordination
pour l'accès à la formation**

**2022
2023**

Table des matières

Mot de la présidente	7
Liste des acronymes et des sigles	8
Introduction	9
Pouvoirs	9
Composition	9
Structure organisationnelle	10
Travaux du Pôle en 2022-2023	10
Plan d'action 2019-2024	10
Partenariat entre le Pôle de coordination pour l'accès à la formation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	11
Rencontres tenues	11
État d'avancement des mesures	11
Annexe	13
Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation	14

Mot de la présidente

C'est avec enthousiasme que je sou mets, à titre de présidente de l'Office des professions du Québec (Office) et du Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle), ce sixième rapport annuel. Essentiellement, ce dernier présente le bilan des mesures inscrites au plan d'action 2019-2024 du Pôle.

Dans la réalisation de ce travail, l'Office a le privilège de compter sur la collaboration de différents partenaires et, de façon plus étroite, sur celle du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Le Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes (PAICRCPI) démontre le leadership et l'expertise de pointe du MIFI en matière de reconnaissance des compétences pour les professionnels formés à l'étranger (PFÉ).

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires du Pôle, ministères et organismes, qui ont fait preuve de collaboration pour faciliter l'obtention d'emplois de plein potentiel pour les PFÉ.



Dominique Derome

**Présidente de l'Office des professions du Québec
et présidente du Pôle de coordination pour l'accès
à la formation**

Liste des acronymes et des sigles

ARM	Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CERAC	Cégeps, centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CFP	Centre de formation professionnelle
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
IPOP	Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL	Organisation à but non lucratif
OIIAQ	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
OPTMQ	Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
PAICRCPI	Plan d'action interministériel pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes
PFÉ	Professionnels formés à l'étranger
PRTCE	Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers
PRIIME	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
Q2	Qualifications Québec
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RCMO	Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
RSQ	Recrutement Santé Québec
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux

Introduction

Selon le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26, a. 16.24), le Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle) a pour fonctions :

- de dresser un état de situation de l'accès à la formation;
- d'identifier les problèmes et les enjeux liés à la formation;
- d'identifier les besoins en collecte de données à des fins statistiques;
- d'assurer la collaboration entre les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères concernés;
- de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Au sens de la loi, la « formation » se définit comme toute formation qu'un ordre professionnel exige qu'une personne acquière en application d'un règlement pris en vertu de différents articles du *Code des professions*, dont ceux traitant, notamment :

- des normes d'équivalence de diplôme (obtenu hors du Québec) ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'un ordre professionnel;
- des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclus en vertu d'ententes entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement (notamment celui de la France ou de la Suisse);
- des conditions et autres modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, notamment l'obligation de réaliser des stages et de réussir des examens.

Pouvoirs

Depuis l'entrée en vigueur, en 2017, de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (L.Q. 2017, c. 11), l'Office des professions du Québec (Office) peut formuler des recommandations en matière de formation à un ministère, à un organisme, à un ordre professionnel, à un établissement d'enseignement ou à toute autre personne (RLRQ, c. C-26, a. 16.27).

Dans les 60 jours suivant la réception d'une recommandation, l'instance concernée doit informer l'Office par écrit des suites qu'elle entend y donner et, si elle n'entend pas y donner suite, des motifs justifiant sa décision (*ibid.*).

Composition

Outre l'Office qui en assure la présidence et la coordination opérationnelle, les ministères et organismes suivants font partie du Pôle :

- le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI);
- la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- la Fédération des cégeps;
- le ministère de l'Éducation (MEQ);
- le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Structure organisationnelle

Le Pôle est divisé en deux instances. D'une part, le comité directeur du Pôle, composé des présidents d'organismes et des sous-ministres des ministères partenaires, qui a pour mission d'adopter les orientations stratégiques retenues par les organisations concernées.

D'autre part, le comité opérationnel du Pôle, composé des directeurs et des professionnels des organisations partenaires, qui a pour mandat de proposer des pistes d'action concernant notamment l'accès à la formation d'appoint et aux stages, ainsi que d'effectuer les suivis nécessaires à leur mise en œuvre.

Structure organisationnelle du Pôle



Travaux du Pôle en 2022-2023

Plan d'action 2019-2024

L'objectif général du plan d'action a été défini comme suit par les partenaires du Pôle : améliorer les processus permettant aux PFÉ d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Quatre thèmes principaux ont été retenus à cet effet, auxquels sont liés quatre objectifs. Le tableau ci-dessous en présente la synthèse.

Thèmes et objectifs du plan d'action 2019-2024 du Pôle

Thèmes	Objectifs
1. Information	Rendre accessible l'information nécessaire portant sur les démarches relatives à l'obtention d'un permis d'un ordre professionnel et à l'intégration au marché du travail
2. Reconnaissance des compétences ¹	Élaborer des outils crédibles, fiables et équitables pour faciliter et accélérer, à toutes les étapes du parcours d'intégration des PFÉ, la reconnaissance de leurs compétences
3. Conditions d'obtention d'un permis d'exercice	Améliorer l'accès aux formations d'appoint et aux stages prescrits par les ordres professionnels, ainsi qu'aux activités de francisation
4. Intégration au marché du travail	Favoriser l'obtention d'un emploi de plein potentiel pour les PFÉ en tenant compte des besoins du marché du travail

1 Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de Lejeune, M., et Bernier, A., *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol, TÉLUQ, 2014, p. 21).

Les partenaires du Pôle se sont engagés à ce que les mesures proposées dans le plan d'action respectent les critères suivants :

- les mesures sont **appropriées**, car la clientèle visée, la cible à atteindre, les moyens utilisés et les effets produits sont pertinents au regard de l'objectif poursuivi;
- les mesures sont **cohérentes** avec les autres mesures proposées par les partenaires, car elles visent la même finalité sans être redondantes;
- les mesures sont **efficaces**, car elles permettent d'obtenir le résultat attendu avec les moyens appropriés;
- la portée des mesures est **pérenne**, car leurs effets seront durables;
- les mesures sont **observables**, car les indicateurs choisis permettent d'en apprécier les résultats.

Le plan d'action 2019-2024 du Pôle contient 16 mesures dont l'état d'avancement pour l'exercice 2022-2023 est présenté ci-après.

Partenariat entre le Pôle de coordination pour l'accès à la formation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Le plan d'action du Pôle est en cohérence avec le Plan d'action interministériel pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes coordonné par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Considérant la nature apparentée de ces deux plans d'action, un partenariat entre le Pôle et le MIFI était officialisé en août 2021. Cet arrimage des travaux est apparu essentiel pour une mise en œuvre optimale des mesures prévues aux deux plans d'action, mais surtout pour s'assurer que les 16 mesures du Plan d'action du Pôle se poursuivent.

Le 31 mars 2023 marquait l'échéance de l'entente de partenariat entre l'Office et le MIFI ainsi que la conclusion du PAICRCPI. Par le biais du comité stratégique du PAICRCPI, le MIFI a assuré le suivi de la mise à jour des mesures communes aux deux plans d'action. De son côté, le Pôle assure le suivi de la mise à jour des autres mesures et présente un état de situation sur l'ensemble des mesures inscrites à son plan d'action dans son rapport annuel.

Rencontres tenues

Dans un souci de saine gouvernance, les activités et les objectifs stratégiques du Pôle ont été adaptés en fonction des modalités de l'entente de partenariat avec le MIFI. Ainsi, aucune rencontre du comité directeur et du comité opérationnel n'a été tenue au bénéfice des rencontres prévues par le comité stratégique sous la responsabilité du MIFI. En revanche, des échanges et des rencontres de travail ont eu lieu entre plusieurs partenaires du Pôle.

État d'avancement des mesures

Le tableau qui suit présente un bilan au 31 mars 2023 des 16 mesures inscrites au plan d'action du Pôle de coordination pour l'accès à la formation 2019-2024. Il rapporte les informations essentielles, soit l'identification de la mesure, les responsables de sa mise en œuvre, les échéanciers et l'état d'avancement, pour permettre d'en faire l'évaluation.

Annexe

Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation

Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation

- Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.
- Suivi assuré par le MIFI.

0. Mesures transversales

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
1	Mettre sur pied une cellule d'intervention agile pour régler des problèmes circonscrits et ponctuels relatifs à l'accès aux formations d'appoint et aux stages.	Office des professions du Québec Tous les partenaires du Pôle interpellés	Pistes d'action mises en œuvre en fonction des problèmes soulevés ▪ En continu	Des défis d'accès aux formations d'appoint ont été portés à l'attention du Pôle pour deux ordres, soit l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). 50 % OPTMQ Un groupe de travail sur la formation d'appoint relatif à l'exercice de la profession de technologiste médical qui réunit tous les acteurs concernés a été mis sur pied à l'automne 2021. Lors d'une rencontre tenue le 30 mai 2022, trois solutions envisagées pour répondre aux besoins en matière de formation d'appoint en vue de l'exercice de la profession de technologiste médical ont été présentées au groupe de travail. Des démarches sont toujours en cours auprès de différents partenaires stratégiques pour bonifier les solutions préalablement identifiées. Au regard de certains constats, il a été convenu, à l'hiver 2023, de transférer la coordination du groupe de travail au MIFI. Rappelons que dans le cadre du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, le MIFI s'est largement démarqué dans ce secteur d'activité. Il a acquis une expérience importante en la matière, a développé un réseau de partenaires stratégiques et a établi des mécanismes formels de collaboration interministérielle. Le MIFI bénéficie désormais de leviers financiers et administratifs supplémentaires qui lui permettent d'assurer un rôle plein et entier quant à la reconnaissance des compétences et au développement de formation d'appoint. L'Office et le MIFI collaborent étroitement pour que cette transition se fasse diligemment. 100 % OIIAQ Le MEQ travaille en étroite collaboration avec l'OIIAQ et les établissements d'enseignement concernés par les formations professionnelles afin d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande de formation découlant des nouvelles prescriptions de l'OIIAQ. Par la mise en place de ces actions, le MEQ peut à la fois soutenir les établissements d'enseignement comme mentionné à la mesure 9, mais aussi être en action constante et agile en matière d'accès à la formation d'appoint pour répondre à la mesure 1. ▪ Groupes de travail composés de nombreux représentants d'établissements d'enseignement autorisés à offrir cette formation ainsi que des représentants de l'OIIAQ et du MEQ. ▪ Webinaires offerts par le MEQ pour informer le réseau de l'éducation des modalités administratives entourant cette offre de formations. ▪ Mise en place d'une Règle budgétaire 2022-2023 qui se poursuivra pour les deux prochaines périodes financières afin de soutenir les établissements dans l'offre de service. ▪ Travaux de révision en collaboration avec l'OIIAQ afin d'élaborer deux nouvelles formations d'appoint sur le concept de prescription à la carte pour répondre tant au besoin de formation pour un retour à la profession que dans le cadre d'un processus d'admission à la profession par la voie des équivalences.
2	Actualiser le diagnostic sur le parcours d'admission des PFÉ (projet pilote).	Office des professions du Québec CIQ, BCI, Fédération des cégeps, MES, MEQ, MIFI, ordres concernés	Entente avec la Commission d'accès à l'information du Québec (CAIQ) ▪ Décembre 2020 Outil de collecte de données ▪ Hiver 2023 Données sur le parcours d'admission des PFÉ ▪ Automne 2023	L'Office rencontre actuellement des enjeux importants qui compromettent la réalisation du projet pilote comme initialement envisagé, notamment sur le plan des infrastructures technologiques à mettre en place, de la protection des renseignements personnels ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données. Dans les circonstances, l'Office a procédé à une analyse approfondie du dossier afin d'établir le meilleur scénario pour atténuer l'incidence des défis rencontrés, cibler les pistes d'action à privilégier et réorienter le projet pour atteindre les objectifs du plan d'action. Les cibles, indicateurs et échéanciers du projet seront ainsi modulés en fonction de la nouvelle stratégie retenue et des partenaires impliqués.



1. Information

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
3	Informar les PFÉ des conditions d'admission dans les programmes universitaires (notamment la maîtrise de la langue française) et des motifs justifiant les critères de sélection dans les programmes contingentés.	BCI (et les établissements) Q2, CIQ (ordres professionnels)	Information à jour sur les sites Web 2020-2021 (2 ans)	100 % Tous les établissements universitaires ont été invités à autoévaluer les informations relatives aux conditions d'admission sur les sites Web des programmes d'études concernés par la mesure, ainsi qu'à les mettre à jour si nécessaire. L'objectif était de faire en sorte que tous les sites Web en lien avec un programme de formation universitaire préparant à l'exercice d'une profession réglementée contiennent les indications requises afin de permettre aux PFÉ d'obtenir les informations pertinentes sur les conditions d'admission et les parcours d'études. En tout, sur les 17 établissements concernés par la collecte de données, 14 ont rempli la grille d'autoévaluation qui leur a été transmise, soit 311 des 329 programmes concernés (95 %). Enfin, les établissements ont été invités à ajouter sur les sites Web des programmes d'études visés par cette autoévaluation le lien URL vers l'ordre professionnel concerné et une rubrique consacrée aux PFÉ.
4	Fournir aux PFÉ des informations relatives aux différentes trajectoires nécessitant un stage dans le secteur de la santé et des services sociaux.	MSSS Office, ordres professionnels	Liste des titres d'emploi nécessitant un stage dans le RSSS en prévision d'un recrutement à l'international 31 mars 2022 Schématisation de trajectoire - Été 2022	100 % Liste des emplois réalisée pour les emplois visés par le recrutement international. 100 % Activités de schématisation en cours (il reste à schématiser les emplois pour l'imagerie médicale).

2. Reconnaissance des compétences²

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
5	Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO).	CPMT Comités sectoriels de main-d'œuvre	275 personnes admises à la RCMO En continu	100 % 317 personnes admises à la RCMO (entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 28 février 2023 ; en attente des résultats au 31 mars au cours des prochains jours). Les métiers pour lesquels des évaluations ont été produites sont : - Coiffeur ou coiffeuse - Esthéticien ou esthéticienne - Assembleur ou assembleuse en électronique - Conseiller ou conseillère en vente automobile - Démonteur ou démonteuse de véhicules routiers - Préposé ou préposée à la transformation de produits marins - Cuisinier ou cuisinière
7	Mise en place de projets dans le cadre de l'implantation d'un processus de reconnaissances des acquis et des compétences (RAC) au collégial pour les PFÉ qui sont candidates à une profession réglementée.	Fédération des cégeps Ordres professionnels, CERAC Marie-Victorin, MES, CIQ, Office, MIFI	Réalisation de deux projets en RAC 2024	60 % L'un des membres de la Fédération des cégeps, le Collège Ahuntsic, a élaboré en 2021 une nouvelle AEC d'intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic, le tout en étroite collaboration avec l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ). Cette AEC est offerte en démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour les professionnels formés à l'étranger qui sont recommandés par l'OTIMROEPMQ. Cette voie a été privilégiée étant donné les études et les expériences variées des personnes candidates. Cette démarche vers l'AEC les conduira à l'obtention du droit de passer l'examen d'entrée à la profession de l'OTIMROEPMQ. Le Collège Ahuntsic a accueilli sa première cohorte à l'automne 2021 et cette AEC est réservée aux personnes candidates recommandées par l'OTIMROEPMQ. Un comité multipartite a été mis en place à l'automne 2021 par l'Office afin de trouver des solutions pour offrir une formation d'appoint aux aspirants technologistes médicaux formés à l'étranger. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises. Depuis l'hiver 2022, la Fédération des cégeps coordonne un sous-comité avec des représentants de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) et les cégeps concernés afin de trouver des solutions pour offrir la formation d'appoint. La RAC fait partie des pistes de solution envisagées (associées à la mesure 1), mais un autre type de solution pourrait être retenu. Les travaux ne sont pas encore terminés et la solution définitive dépendra des autres acteurs également impliqués, dont l'OPTMQ. Les travaux se poursuivent pour peaufiner les pistes de solution.

² Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de Lejeune, M., et Bernier, A., *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol, TÉLUQ, 2014, p. 21).

2. Reconnaissance des compétences (suite)

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
8	Optimiser les arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM).	MRIF Office, CIQ, ordres professionnels, MIFI, MESS, MSSS	Actualiser le Guide de référence à la négociation des ARM destiné aux ordres professionnels en fonction des meilleures pratiques identifiées. 31 décembre 2022	100 %

3. Conditions d'obtention d'un permis d'exercice

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
9	Soutenir les centres de formation professionnelle (CFP) au regard de la formation d'appoint visant l'obtention du droit de pratique à titre d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.	MEQ (professionnel)	Portrait de l'offre de la formation et des enjeux. 31 mars 2022	Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. Voir la mesure 1.
10	Soutenir la réalisation de projets structurés dans les universités visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger désirant accéder à une profession réglementée.	MES (universitaire)	Tous les projets conformes aux exigences sont financés jusqu'à la hauteur de l'enveloppe disponible. 31 mars 2022	Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. 7 projets seront soutenus en lien avec cette mesure. Les lettres d'annonce et les conventions d'aide financière seront transmises sous peu aux partenaires. Cette mesure est renouvelable annuellement à la suite de l'autorisation du Conseil du trésor.

4. Intégration au marché du travail

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
11	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).	MESS	Augmentation de 20 % par année pour atteindre 2 115 participants en 2022. 31 mars 2022	Il n'y a pas de cible pour PRIIME en 2022-2023, car la stratégie nationale sur la main-d'œuvre a pris fin en 2022.
12	Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger recommandées par un ordre professionnel (IPOP).	MESS	Augmentation de 42 % de nouveaux participants à IPOP. 31 mars 2023	100 % La cible de nouveaux participants a été atteinte pour l'année financière 2022-2023, soit une augmentation de 42 % qui correspond à une hausse de 6 nouveaux participants. Pour l'année financière 2022-2023, il y a eu 9 nouveaux participants.
13	Octroyer des prêts par une institution financière, à de faibles taux d'intérêt, à des PFÉ au cours du processus de reconnaissance de leurs compétences au Québec.	MESS	Octroyer 60 garanties de prêts par année à des PFÉ qui éprouvent des difficultés financières au cours du processus de reconnaissance de leurs compétences. 31 mars 2024	93 % Pour l'année financière 2022-2023, 56 prêts ont été octroyés.
14	Mettre en place un projet pilote sur la régionalisation des PFÉ hors Canada en santé et services sociaux.	MSSS MIFI, MESS, OBNL	Liste des établissements participants du réseau de la santé et des services sociaux 31 mars 2022 Nombre de candidats recrutés pour la phase I 31 mars 2022	Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. Cette mesure a été planifiée avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue en raison de ses importants besoins en santé et services sociaux pour le titre d'emploi d'infirmière et de la mobilisation de la région pour ce projet. - Nombre de personnes retenues à la suite des entrevues : 16 infirmières (de ce nombre, 4 se sont désistées). - Destination des personnes recrutées : Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Ville-Marie et Amos. La particularité de ce projet est la concertation des acteurs nationaux et locaux pour une prise en charge globale du recrutement (promotion, sélection, accueil et intégration).



4. Intégration au marché du travail (suite)

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2023
15	Développer une boîte à outils pour l'accueil et l'intégration des PFÉ hors Canada en santé et services sociaux dans leur milieu de travail.	MSSS	Contenu de la boîte à outils développé 31 mars 2022	Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. - La page Web portant sur la francisation et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est présentement en ligne sur le site de Recrutement Santé Québec (RSQ). - La page Web portant sur l'intégration professionnelle en soins infirmiers et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est présentement en ligne sur le site de RSQ. - La page Web portant sur l'intégration professionnelle en psychosocial et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est présentement en ligne sur le site de RSQ. Offre de webinaire par l'équipe de RSQ/MSSS pour faciliter l'intégration des candidats en contexte québécois.
16	Mettre en place de nouveaux projets ciblant les PFÉ en identifiant les domaines d'emploi et les professions à prioriser en fonction des besoins du marché du travail et des territoires de recrutement.	MIFI Ordres professionnels, CIQ, Office, MRIF, MESS, MSSS, MES, MEQ	Liste des pays avec profils de compétences des candidats étrangers qui s'apparentent le plus à ceux du Québec - Mars 2023 Liste des programmes de formation à l'étranger favorisant une acquisition rapide des compétences requises au Québec - Mars 2023 Nombre de professions et territoires identifiés où sont déployées les actions du MIFI - Mars 2023	Durant l'année 2022-2023, 13 fiches ont été produites : - Ingénieurs/ingénieures d'industrie de fabrication (pour 5 pays) - Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes (pour 2 pays) - Infirmiers autorisés/infirmières autorisées (pour 1 pays) - Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (pour 5 pays) De plus, 24 fiches étaient en production au 31 mars 2023 : - Ingénieurs miniers/ingénieures minières (pour 4 pays) - Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication (pour 3 pays) - Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique (pour 3 pays) - Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil (pour 3 pays) - Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel; ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (pour 1 pays) - Analystes et consultants/consultantes en informatique (pour 7 pays) - Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées (pour 1 pays) - Enseignants/enseignantes au niveau secondaire (pour 2 pays)



Office
des professions

Québec

